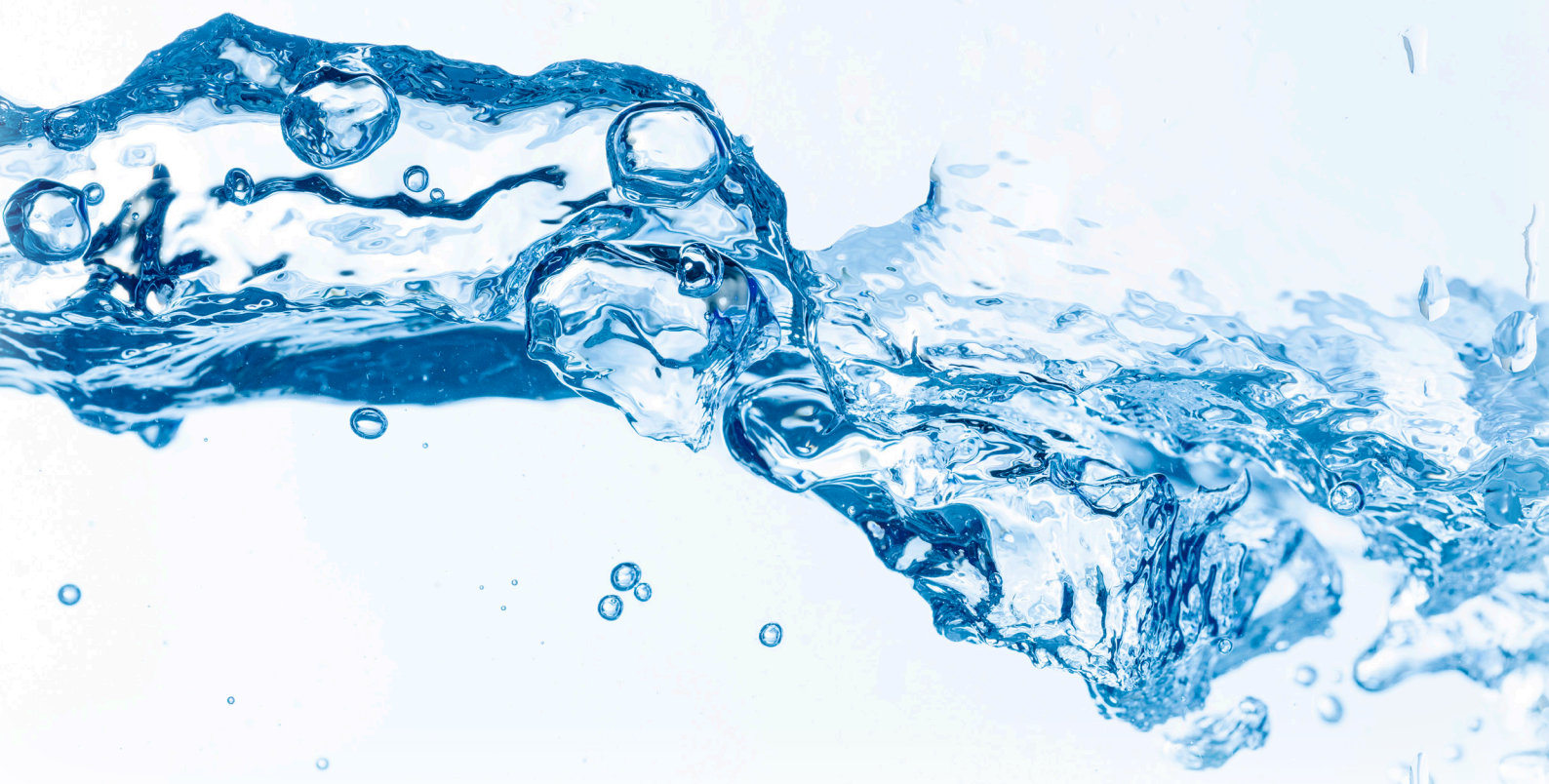


# EAU & ASSAINISSEMENT

→ Informations précontractuelles



# Eau

Bièvre Isère Communauté produit chaque année pour **50 communes** en gestion directe environ **4,6 millions** de mètres cubes d'eau qui sont distribués par un réseau de **1 200 km**.

Ce service est rendu auprès de **26 000** abonnés.



Ce service de production et distribution d'eau potable est assuré par nos équipes du pôle Environnement.

Les agents ont de plus la charge de la **surveillance** et de l'**entretien du réseau** tout au long de l'année pour vous servir une eau de qualité.

# Assainissement

## → COLLECTIF

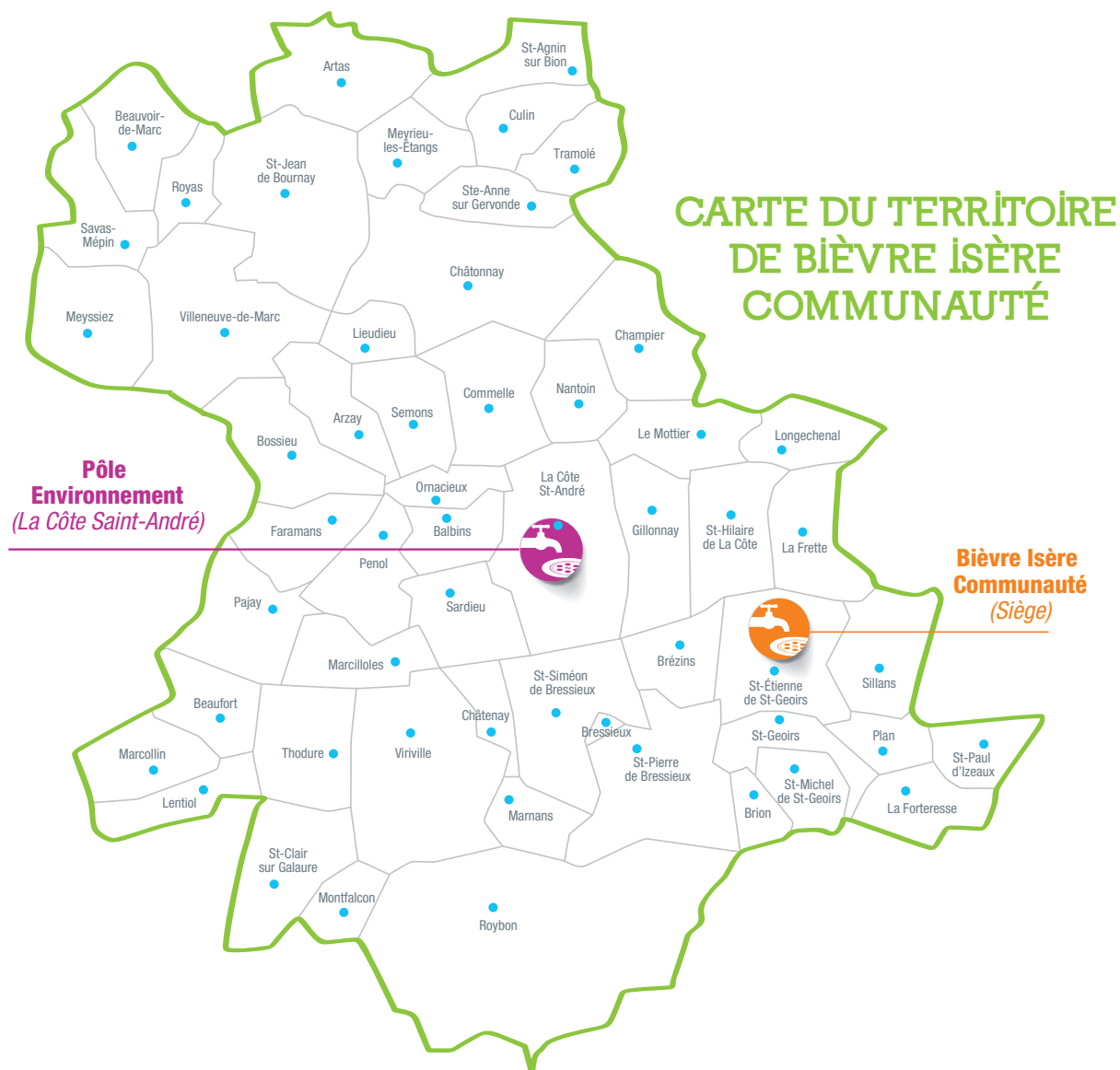
**19 000** abonnés, linéaires de **900 km** pour **50 communes**.

**1,8 million** de m<sup>3</sup> traités en 2017 par **5 stations d'épuration**, les Charpillates, Centre Bièvre, Saint-Jean-de-Bournay et Izeaux-Sillans.

En complément, le traitement des eaux usées s'effectue également par des lagunages et des filtres plantés de roseaux.

## → NON COLLECTIF

Pour les abonnés non reliés au réseau d'assainissement collectif, les techniciens du SPANC sont là pour le **contrôle de vos installations** et l'**aide à la réhabilitation**.



# CODE DE LA CONSOMMATION

ART L 111-1, L111-2, R111-1, R 111-2

## DÉLAI D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION

Délai de 5 jours ouvrés maximum à compter de votre demande pour la mise en service effective de l'abonnement d'eau potable prévus dans notre règlement (30 jours maximum pour la loi sur la Consommation).

Si le contrat est conclu à distance (courrier ou mail) ou bien hors établissement (à votre domicile), vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours.

→ Afin d'obtenir la mise en service de l'eau potable avant la fin de ce délai de 14 jours, vous pouvez renoncer de façon expresse à l'exercice du droit de rétractation et demander l'exécution anticipée de la prestation. Vous trouverez dans le contrat d'abonnement un formulaire type pour l'usage de votre droit de rétractation ainsi que la possibilité d'y renoncer.

**NB :** si vous avez renoncé à l'exercice de votre droit de rétractation pour obtenir la fourniture d'eau potable dans les plus brefs délais et que vous revenez sur ce choix, les frais d'ouverture d'abonnement vous seront facturés ainsi que la part fixe proratisée en fonction du nombre de jours d'ouverture de l'abonnement.

## MODALITÉS DE RÉSILIATION

Votre abonnement au service de l'Eau est conclu pour une durée indéterminée et vous pouvez l'interrompre à tout moment. Vous pouvez faire votre demande de résiliation par :

Tél. : 04 74 20 86 73

E-mail : [environnement@bievre-isere.com](mailto:environnement@bievre-isere.com)

Courrier : Bièvre Isère Communauté  
ZAC Grenoble Air Parc  
1 avenue Roland Garros  
38590 St-Étienne de St-Geoirs

→ Une prise de rendez-vous avec le chargé de clientèle est nécessaire pour fermer l'eau du branchement et procéder à la relève de l'index de sortie. Un délai maximum de 15 jours est à prendre en compte à réception de la demande. Vous recevrez ensuite votre facture de solde.

## FACTURATION

Elle intervient en 2 temps dans l'année et elle est composée d'une part fixe correspondant aux frais fixes de fonctionnement du service, d'une part variable correspondant aux mètres cubes d'eau consommés et des redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et qui lui sont reversées (Prélèvement, Lutte contre la pollution, Modernisation des réseaux).

## MODE DE RÈGLEMENT

- Par chèque libellé au nom du Trésor Public
- Par virement bancaire au Trésor Public
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP)
- Par Internet sur [tipi.budget.gouv.fr](http://tipi.budget.gouv.fr)
- Par prélèvement automatique à échéance
- Par prélèvements mensuels

## MODE DE RÈGLEMENT DES LITIGES

Vous pouvez adresser toute réclamation à l'attention du pôle Environnement à :

Bièvre Isère Communauté  
ZAC Grenoble Air Parc,  
1 avenue Roland-Garros  
38590 St-Étienne de St-Geoirs

Pour contester le bien-fondé de votre facture, vous disposez d'un délai de 2 mois à compter de sa réception pour déposer un recours devant le tribunal administratif.

→ En cas de poursuites par le Trésor Public, vous pouvez contester ces poursuites devant le Tribunal d'Instance.

→ Vous avez aussi la possibilité de recourir à la Médiation de l'Eau qui est une voie de recours amiable, gratuite pour l'abonné pour toute question relative à la facture d'eau, à la qualité de l'eau, à la qualité du service.

→ La Médiation de l'Eau peut être saisie également pour des questions relatives aux travaux de réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif et les prestations d'entretien proposées par le SPANC.

## MÉDIATION DE L'EAU

→ en ligne : [www.mediation-eau.fr](http://www.mediation-eau.fr)

→ par courrier : Médiation de l'Eau  
BP 40463 - 75366 PARIS Cedex 08

# EAU Tarifs 2020

COMMUNES	REDEVANCE EAU POTABLE EN € HT	
	PART FIXE	PART VARIABLE
Bressieux	44,87	0,86
Brion	88,25	0,74
La Forteresse	67,79	0,77
Plan	63,09	0,85
Saint-Étienne de Saint-Geoirs	38,97	0,71
Saint-Geoirs	47,41	0,92
Saint-Michel de Saint-Geoirs	59,88	0,90
Saint-Paul d'Izeaux	71,13	0,59
Saint-Pierre de Bressieux	51,84	0,80
Sillans	36,03	1,01
Arzay, Balbins, Bossieu, Brézins, Champier, Commelle, Faramans, Gillonnay, La Côte Saint-André, La Frette, Le Mottier, Longechenal, Nantoin, Ornacieux, Pajay, Penol, Saint-Hilaire de la Côte, Saint-Siméon de Bressieux, Sardieu et Semons	49,07	0,93
Beaufort, Châtenay, Lentiol, Marcilloles, Marcollin, Marnans, Montfalcon, Roybon, Saint-Clair sur Galaure, Thodure et Viriville	52,81	0,79
Artas, Chatonnay, Lieudieu, Meyrieu-les-Etangs, St-Agnin-sur-Bion, St-Jean-de-Bournay (Hors Centre Ville), Ste-Anne-sur-Gervonde	58,16	1,48
Culin et Tramole	50,66	0,98
St-Jean-de-Bournay (centre-ville)	29,28	0,98
Beauvoir-de-Marc, Savas-Mepin, Villeneuve-de-Marc	21,45	de 0 à 45m <sup>3</sup> = 0,8486 de 46 à 180m <sup>3</sup> = 0,1983 de 181 à 450m <sup>3</sup> = 0,2377 plus de 450m <sup>3</sup> = 0,3436
Royas	36,41	1,29

## Pénalités MONTANT PROPOSÉ NET DE TAXES

- Manipulation frauduleuse des compteurs (bris du dispositif de plombage, déplacement, endommagement du dispositif de relève à distance...)
- Prélèvement non autorisé sur la conduite d'eau ou sur un poteau incendie
- Manœuvre ou tentative de manœuvre par un tiers de robinets de prises ou de robinets vannes (bouches à clés...)
- Consommation d'eau ne faisant pas l'objet d'un contrat d'abonnement
- Piquage ou orifice d'écoulement sur le tuyau d'amenée du branchement depuis sa prise sur la canalisation publique jusqu'au compteur individuel

→ 1 045 €

## Contrôles à la demande des notaires en cas de mutation d'un bien immobilier ou à la demande des particuliers

Pour les 50 communes de Bièvre Isère Communauté : **101,12€HT**/par bien immobilier

## Autres tarifs du service

- Frais d'accès techniques et administratifs : **33,00€HT**
- Remplacement d'un compteur endommagé par manque de précaution de la part de l'abonné (gel, casse...), fourniture et pose d'un nouveau compteur : **83,60€HT**

**À NOTER** L'ensemble de ces tarifs est approuvé chaque année par une délibération du Conseil Communautaire pour une application des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant le vote.

# ASSAINISSEMENT

## Tarifs 2020

COMMUNES	REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN €HT	
	PART FIXE	PART VARIABLE
Bressieux	55,80	0,98
Plan	30,72	1,35
Saint-Étienne de Saint-Geoirs	30,72	1,15
Saint-Geoirs	30,72	1,33
Saint-Pierre de Bressieux	54,69	1,09
Sillans	30,72	1,2
Arzay, Balbins, Bossieu, Brézins, Champier, Commelle, Farammans, Gillonnay, La Côte Saint-André, La Frette, Le Mottier, Longechenal, Nantoin, Ornacieux, Pajay, Penol, Saint-Hilaire de la Côte, St-Siméon de Bressieux, Sardieu et Semons	54,69	1,09
Beaufort, Châtenay, Lentiol, Marcilloles, Marcollin, Marnans, Montfalcon, Roybon, Saint-Clair sur Galaure, Thodure et Viriville	77,82	1,22
Artas	18,9	1,6
Chatonnay	18,9	1,49
Lieudieu	56,4	0,97
Meyrieu-les-Etangs	56,4	1,19
St-Agnin-sur-Bion	56,78	1,72
St-Jean-de-Bournay	18,9	1,27
Ste-Anne-sur-Gervonde	45,9	1,27
Culin	18,9	1,49
Tramole	52,65	1,42
Beauvoir-de-Marc	35,59	1,49
Savas-Mepin	44,66	0,6
Villeneuve-de-Marc	56,4	1,19
Royas	30,15	1,01



## Redevances SPANC

### INSTALLATIONS NEUVES

→ Redevance assainissement non collectif (contrôle de conception) : **89€ HT**

→ Redevance assainissement non collectif (contrôle de bonne exécution des travaux avant remblaiement des fouilles) : **133 € HT**

→ Coût total : **222€ HT**

### INSTALLATIONS EXISTANTES

→ Contrôle de bon fonctionnement tous les 10 ans.

Tarif pour l'ensemble des communes de Bièvre Isère Communauté pour la période 2020-2030 : **26,40€ HT**

## Participation Forfaitaire pour l'Assainissement Collectif (PFAC) Usagers domestiques

### HABITATION INDIVIDUELLE (neuve)

→ **3 100€ HT**/par habitation

### HABITATION INDIVIDUELLE (existante)

→ **1 000€ HT**/par habitation

### LOGEMENTS COLLECTIFS

→ du 1<sup>er</sup> au 5<sup>e</sup> logement : **3 100 € HT**/par logement

→ du 6<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> logement : **2 480 € HT**/par logement

→ du 11<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> logement : **2 170 € HT**/par logement

→ à partir du 16<sup>e</sup> logement : **1 550 € HT**/par logement

**AGRANDISSEMENTS** (supérieurs à 40 m<sup>2</sup> de surface de plancher) avec création d'une nouvelle boîte de branchement des eaux usées **30€ HT/m<sup>2</sup>** de surface de plancher.

## EN COMPLÉMENT

### LES FRAIS DE RACCORDEMENT À L'ÉGOUT (FRE)

Dans les cas de création ou d'extension de réseau d'assainissement collectif, des Frais de Raccordement à l'Égout seront calculés (conformément à l'article L 1331-2 du Code de la Santé Publique) sur la base des dépenses entraînées par ces travaux diminuées des subventions éventuellement obtenues et majorées de 5% pour frais généraux (une délibération sera adoptée à chaque tranche de travaux pour valider le montant de ces frais sur la base des prix inscrits dans le marché).

### LA PARTICIPATION FORFAITAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PFAC est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement visée à l'article L 1331-1 du Code de la Santé Publique, c'est-à-dire les propriétaires d'immeubles d'habitation neufs, réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public, et les propriétaires d'immeubles d'habitation préexistants à la construction du réseau.

La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ces travaux d'extension ou d'aménagement génèrent des eaux usées supplémentaires.

Le plafond légal de la PFAC est fixé à 80% du coût de fourniture et de pose d'une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire, diminué du coût des travaux de construction de la partie publique du branchement lorsqu'elle est réalisée par le service d'assainissement dans les conditions de l'article L.1331-2 du Code de la Santé Publique.

## CONSOMMATION SOBRE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

L'eau étant une **ressource précieuse à préserver**, nous vous incitons à adapter les gestes de votre vie quotidienne pour une consommation raisonnée de l'eau potable.

On estime qu'un foyer français de 4 personnes utilise 160 m<sup>3</sup> d'eau par an, environ **430 litres d'eau par jour** (ce qui correspond globalement à une utilisation annuelle de 60 m<sup>3</sup> par adulte et 20 m<sup>3</sup> par enfant).

 **1 litre** BOISSON

 **8 litres** MÉNAGE

 **8 litres** ARROSAGE PLANTES

 **9 litres** CUISINE

 **12 litres** VAISSELLE

 **25 litres** WC

 **25 litres** LAVE-LINGE

 **49 litres** BAIN & DOUCHE

## QUELQUES RECOMMANDATIONS

Prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir son lave-linge, installer un récupérateur d'eau de pluie pour l'arrosage du jardin, **surveiller régulièrement son compteur** pour détecter une fuite...

### UN GOUTTE-À-GOUTTE

→ 4 litres par heure soit 35 m<sup>3</sup> par an

### UN MINCE FILET D'EAU

→ 16 litres par heure soit 140 m<sup>3</sup> par an

### UNE CHASSE D'EAU QUI FUIT

→ 25 litres par heure soit 220 m<sup>3</sup> par an

Je soussigné \_\_\_\_\_ reconnais avoir reçu et pris connaissance des informations pré-contractuelles du service de l'eau de Bièvre Isère Communauté avant signature de mon contrat d'abonnement à l'eau.

Les informations recueillies par le biais de ce formulaire sont enregistrées et nous permettent d'attester que vous avez bien pris en compte les informations pré-contractuelles du service de l'eau de Bièvre Isère Communauté avant la signature de votre contrat d'abonnement. La base légale du traitement est l'exécution du contrat. Les données sont conservées 10 ans à compter de la fin du contrat sur support papier et informatique et sont transmis seulement aux services concernés au sein de Bièvre Isère Communauté. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation au traitement, d'effacement, de portabilité, de déréférencement et d'un droit à la mort numérique. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et sur vos droits issus de la Loi Informatique et Libertés ainsi que du RGPD, veuillez consulter notre politique de protection des données ou contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO/DPD) à l'adresse suivante : [rgpd@bievre-isere.com](mailto:rgpd@bievre-isere.com).

## CONTACT

### ASTREINTE, HORS HORAIRES D'OUVERTURE ET EN CAS D'URGENCE :

**04 74 20 86 73 - 04 74 20 86 78**

**[environnement@bievre-isere.com](mailto:environnement@bievre-isere.com)**

Le lundi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

### BIÈVRE ISÈRE COMMUNAUTÉ

ZAC Grenoble Air Parc

1 avenue Roland Garros

38590 St-Étienne de St-Geoirs

### À L'ACCUEIL DU PÔLE ENVIRONNEMENT

1 boulevard de Lattre de Tassigny

38260 La Côte Saint-André

Retrouvez-nous sur [bievre-isere.com](http://bievre-isere.com), mini-site eau, assainissement, déchets, pour accéder à un grand nombre d'informations (formulaires, informations par communes, paiement en ligne, vidéos, dernières actualités...)